

Savign'infos 2023

15 Décembre 2023

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
PORCHERET Gérard
ROGER Jean-François
de SAINT-ALBIN Philippe
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine

Absents excusés :

Aurora MARQUIE JACQUIN, pouvoir donné à Philippe de Saint ALBIN,
Catherine BENINCA, pouvoir donné à Françoise SAUVAIN,
Catherine MUNAROLO, pouvoir donné à Jean-Michel STAIGER
Hélène THOUVENIN, pouvoir donné à Martine SICCARDI,
Joachim PELLICCIOLI, pouvoir donné à Jean-Christian DOUVIER

Secrétaire de séance : Martine SICCARDI



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Création poste agent technique



Pour assurer des travaux complémentaires, un des deux agents communaux était employé contractuellement par période de six mois. Ce poste peut dorénavant être pérennisé. Un emploi correspondant à sa qualification doit être créé afin qu'il puisse l'occuper.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique pour prendre effet au 1er janvier 2024 pour un temps de temps complet à raison de 35 h par semaine.

Convention CITEO lutte contre les déchets abandonnés diffus

Il est nécessaire de récupérer, trier et recycler tous les déchets. Le SMOM nous propose de signer une convention avec la société CITEO concernant les déchets ménagers abandonnés (ceux que l'on retrouve sur les voies ou dans la nature, à l'exception des dépôts sauvages caractérisés).



Grâce à cette convention, la commune recevra une indemnité de 0,90 € par habitants afin de lutter contre ces déchets. De plus un projet va permettre à la commune de se doter de poubelle de rue permettant le tri des déchets avec une prise en charge pouvant aller à 100%.

Convention mutuelle AXA



L'an dernier la collectivité a signé une convention avec la société AXA «ma mutuelle communale ». Plusieurs personnes du village ont pu en bénéficier et obtenir une remise de 25 % sur les tarifs généralement appliqués.

Pour permettre à cette société, d'intervenir sur la commune, le protocole doit être renouvelé. Cette société propose, sur le même principe la mise en place d'un accord pour la Dépendance.

Le conseil municipal accepte de signer ces deux conventions.

Compensation TVA logements résidence senior

Les logements de la résidence senior ayant pour but d'être loués, contrairement à la salle d'activité, sur conseil du trésorier, ont été assujettis à la TVA. La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a été saisie afin que notre collectivité puisse récupérer la TVA sur le coût de construction de ces 14 logements (plus de 250 000 €). Après plusieurs contacts et la recherche de différentes solutions un avis négatif définitif vient d'être communiqué mais il a été proposé à la collectivité de solliciter les services préfectoraux qui gèrent le remboursement du FCTVA (Fonds Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Tous les éléments viennent d'être transmis la préfecture.

Le cabinet EPSA, cabinet de conseil en optimisation de performance, propose à la municipalité de constituer un dossier, d'entreprendre toutes les démarches administratives en lieu et place de la collectivité pour assurer une optimisation de la fiscalité sur l'opération de construction des logements de la résidence senior auprès de différents services. L'enjeu est particulièrement important pour la commune. En cas de réussite, les logements bénéficieraient du FCTVA permettant la récupération de cette taxe. Le cabinet se rémunérerait sur les sommes récupérées par la commune sur une base d'un taux de 29 % après discussion (initialement 35 %).

La possibilité de recourir à ce cabinet est envisagée si notre collectivité n'obtient pas satisfaction de la part de l'administration.

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Chaque commune doit déterminer des zones d'accélération des énergies renouvelables (Parc Eolien, hydroélectricité, méthaniseur, panneaux photovoltaïques...).

Sur notre territoire, l'installation d'éoliennes n'est pas possible car nous sommes dans une zone protégée en faveur des radars aéronautiques de Longvic. Il n'est donc possible que d'installer des panneaux solaires photovoltaïques.



Une zone repérée et prédéfinie par les services de l'état non exploitée, qui peut être utilisée, correspond aux pelouses sèches, à côté des carrières sur une surface de 4 à 5 hectares. Une autre possibilité serait également d'en installer sur les toitures des bâtiments municipaux (écoles, salle du stade, salle des fêtes, vestiaires...) et des habitations.

Une réunion serait organisée pour informer la population courant janvier. Le conseil municipal valide cette possibilité.

TRAVAUX



Résidence senior : Comme évoqué ci-dessus, la municipalité est mécontente de l'avancée de ce chantier. Plusieurs entreprises ne respectent pas les délais. Monsieur le maire a demandé au maître d'œuvre une application stricte, prévue au marché, des pénalités pour les absences aux réunions de chantier et pour le retard de livraison de cette opération. Le litige qui bloque les travaux intérieurs des logements car l'isolation des dalles ne peut pas être faite par des plaques mais doit être réalisée par flocage et qui entraîne un surcoût supplémentaire de près de 22 000 € a été solutionné. Le maître d'œuvre a accepté un accord amiable qui n'entraîne aucune charge supplémentaire à la municipalité. Le conseil municipal avait envisagé d'ester en justice auprès du tribunal administratif. Les travaux devraient reprendre au début de l'année 2024.

Un dossier a été constitué pour répondre à un appel à projets lancé par la CARSAT afin d'équiper les logements, la salle d'activités et pour aménager les espaces extérieurs. La commune a été lauréate. L'aide maximum possible de 100 000 € sera versée sous forme d'une subvention après justificatifs des dépenses.

COMPTE RENDU REUNIONS

Syndicat des eaux et d'assainissement : L'élargissement du puits de captage de Norges, afin de protéger la ressource en eau, est envisagé. Une enquête publique devra être lancée.

Communauté de communes Forêts-Seine et Suzon : Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Darois a été agrandi. Les travaux de la mini-crèche à Messigny-et-Vantoux ont débuté. L'étude d'une mini-crèche est envisagée à Darois.

Plusieurs propositions de prêts (avec des taux de 4,2 %) ont été validées pour financer les travaux réalisés ou en cours.

Informations courantes :

Organisation recensement janvier / février 2024 : Le recensement va commencer le 18 janvier. Compte tenu que cette procédure est de plus en plus dématérialisée et que de nombreux foyers feront les démarches à partir d'une application internet, un seul agent recenseur sera nécessaire pour notre commune. Madame BROSSET Pascale exercera la fonction d'agent recenseur.

Pour le recensement, les documents seront distribués en boîte aux lettres et la saisie se fera sur internet. Pour les personnes ne pouvant pas saisir en ligne, l'agent recenseur pourra aider ces personnes.

Nous vous sensibilisons dès maintenant et nous vous le rappellerons lors du démarrage de la campagne, afin que vous remplissiez au plus vite vos informations par l'application internet dédiée à cet effet afin d'éviter un travail de relance de l'agent recenseur.

SMOM : A partir de 2024, l'enlèvement des poubelles se fera tous les 15 jours, une semaine la poubelle grise, la semaine suivante la poubelle jaune. Le calendrier vous sera distribué prochainement.

Le tour de Savigny : le chemin de randonnée « le tour de Savigny » vient d'être finalisé. Il a une distance d'environ 8 kilomètres avec un faible dénivelé. Il emprunte les chemins de contournement. Un panneau a été installé au départ, à l'entrée de l'aire de camping-car. Deux pupitres ont été posés sur le parcours pour donner quelques explications. En le parcourant vous pourrez profiter de plusieurs points de vue sur l'est de notre village. Départ et arrivée depuis le parking de la salle des fêtes.



Manifestations

Après-midi récréatif : Les municipalités et les comités des fêtes de Savigny-le-Sec et d'Epagny organisent un goûter de Noël pour tous les enfants.



Cette manifestation se déroulera à Epagny à la Maison Despois le samedi 23 décembre

- ✓ 14H30 : projection du dessin animé « Elémentaire » de DISNEY
- ✓ 16H30 : Gouter de Noël (gaufres, crêpes, chocolat et vin chauds...)
- ✓ Et visite du Père Noël

Petits et grands, Venez nombreux.

Réveillon de la Saint-Sylvestre : Dimanche 31/12 Réveillon de la Saint Sylvestre. N'hésitez pas à vous inscrire, des places sont encore disponibles.

Vœux de la Municipalité : Ils se tiendront le vendredi 5 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Toute la population est cordialement invitée à y participer Un apéritif sera servi à tous les participants. La soirée pourra se poursuivre en toute convivialité en partageant un buffet qui sera offert (boissons payantes).

Pour assurer une bonne organisation, **les personnes qui souhaitent participer au buffet doivent impérativement s'inscrire par retour de courriel ou en mairie avant le samedi 30 décembre 18 H.**

Repas des aînés : Il est prévu le dimanche 11 février à 12 H. Les personnes concernées recevront prochainement une invitation.

Prochain conseil municipal
Vendredi 19 janvier 2024

**Monsieur le Maire et
les Membres du conseil municipal
vous souhaitent un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.**